

Et si demain l'FMR c'était chez vous ?

Rejoignez-nous et devenez sociétaire !*



Créé en 2017 par la
Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue,
l'FMR a bouleversé le paysage culturel
vaucloisien en s'inscrivant dans un concept
innovant : offrir une programmation
artistique de qualité en conjuguant une
démarche de valorisation patrimoniale
et un engagement à valoriser les
produits du terroir local.



Localisé au cœur de l'îlot de la tour
d'argent, ensemble patrimonial
d'exception en cours de réhabilitation,
l'FMR place culturelle est né des suites de
l'acquisition d'un fonds de commerce d'un
bar. Réalisée grâce au droit de préemption
de la Ville, cette acquisition avait pour
objectif de débloquer une partie des
enclaves privées empiétant sur l'emprise
foncière du projet de réhabilitation de l'îlot.

Au terme du délai légal, la Ville souhaite
céder son fonds de commerce à une société
coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à
laquelle elle participera pleinement. Cette
SCIC exploitera les lieux en
location gérance la première
année.



**Tout comprendre
de la démarche**

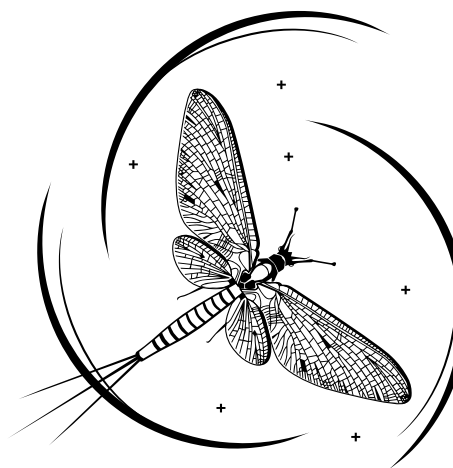
Consultez la charte de la SCIC >> www.islesurlasorgue.fr
Vous souhaitez nous rejoindre ? Remplissez directement
le bon de souscription ci-joint ou adressez-vous à l'équipe
de l'FMR jusqu'au 1^{er} octobre 2018.

**Pourquoi
devenir sociétaire
de la SCIC ?**

La SCIC fonctionne selon un principe coopératif
animé par des membres réunis sous forme de
collège. Particuliers, entreprises, associations
peuvent y adhérer dans un objectif commun de développement
local du territoire. Parce que vous croyez au développement de
l'économie locale, parce que vous vous sentez investi/e des questions d'ordre culturel,
vous pouvez devenir sociétaire et participer au fonctionnement d'un café culturel
atypique ! Rejoignez nous !

**4 bonnes raisons
de devenir sociétaires**

- 1** Accueillir vos amis « chez vous » et
participer à une aventure originale
- 2** S'impliquer dans le développement
commercial d'un lieu et participer
à son bon fonctionnement
- 3** Favoriser partage et convivialité
dans un lieu unique et participer au
rapprochement des acteurs locaux
- 4** Participer à l'innovation sociale et
culturelle d'un territoire et s'investir
dans le développement de nouveaux
concepts culturels au cœur d'une
démarche attractivité en plein essor



Comment ça fonctionne ?

Les modalités de participation sont très simples. Il suffit de remplir le bulletin de souscription d'apport en capital détachable et de le déposer à l'FMR ou à l'Hôtel de Ville ou de le renvoyer par courrier à : Hôtel de Ville - SCIC FMR Rue Carnot - BP 50038 - 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Les sociétaires sont répartis en 5 catégories, réunies elles-mêmes en collèges. Prendre une part sociale dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir le projet.

5 catégories de sociétaires

- 1 Salarié
- 2 Particulier / Personne physique
- 3 Association
- 4 Entreprise et mécène
- 5 Collectivité territoriale

4 collèges de vote

CATÉGORIES	COLLÈGES	DROITS DE VOTE*	NOMBRE MINIMUM DE PART
1	A	10%	1 part
2 / 3	B	15%	1 part
4	C	25%	10 parts
5	D	50%	100 parts

* Pondération des votes par collège indépendamment du nombre de parts acquises

EXEMPLE : Je suis un particulier, je souhaite investir dans une part, je me situe donc dans la catégorie 2, collège B et je peux au minimum acquérir une part à hauteur de 250€.

Quels avantages à devenir sociétaire ?

- Réduction d'impôt de 18% du montant des souscriptions versées (pour les particuliers)
- Participation à des événements dédiés aux sociétaires
- Gratification symbolique des sociétaires à l'occasion d'événements

Et ensuite ?

Une fois sociétaire, vous serez convié/e par l'FMR à chaque assemblée générale pour échanger et participer aux débats avec les autres sociétaires. Quel que soit le nombre de parts achetées, le mode de gouvernance « une personne = une voix » vous assure une participation effective au fonctionnement.

Et ce n'est qu'un début, car tout est à construire... Ensemble !

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'APPORT EN CAPITAL

À remettre avant le 1^{er} octobre 2018

BÉNÉFICIAIRE

SCIC FMR

 Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Par email : fmr@islesurlasorgue.fr

Par courrier : Hôtel de Ville - Rue Carnot - BP 50038
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

NATURE DE LA DEMANDE

Appel à sociétaire / Souscription de parts

L'entrée des sociétaires est soumise à agrément du conseil de direction. Après acceptation, vous intégrerez l'une des catégories de sociétaires définies par les statuts de la coopérative.

SOUSCRIPTEUR

Identité

PERSONNE PHYSIQUE

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

PERSONNE MORALE

Type (association, sarl...) et intitulé de la personne morale

.....

Nom et prénom de son représentant

.....

Qualité

.....

Adresse

.....

.....

Code postal :

Ville :

Coordonnées

Email

☎.....

Catégorie de sociétaire

- Salarié (1 part minimum)
- Particulier / personne physique (1 part minimum)
- Association (1 part minimum)
- Entreprise et mécène (10 parts minimum)
- Collectivité territoriale (100 parts minimum)

PARTS SOUSCRITES

Nombre de parts

Nombre de parts x 250€ = €

ENGAGEMENT

J'affirme avoir lu et approuvé la charte de la coopérative et y adhérer pleinement

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention

« Bon pour souscription de _____ parts sociales »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue dans le but de traiter votre demande d'adhésion. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées uniquement à l'opération de traitement des demandes d'adhésion à la SCIC, et ne sauraient être utilisées pour autre démarchage.

Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'FMR à l'adresse mail suivante : fmr@islesurlasorgue.fr

PARTIE RÉSERVÉE À LA SCIC

Demande approuvée Demande refusée

Catégorie de sociétaire : Signature du Président